

Lundi 29 novembre 2021

Négociation Annuelle Obligatoire !

Déclaration liminaire des 3 organisations syndicales représentatives à l'Acodège



Monsieur le Directeur Général,

Vous convoquez un groupe de travail comme chaque année pour échanger et éventuellement acter l'évolution en ce qui concerne les NAO. Nous tenons à rappeler 2 choses :

- La 1^{ère} : cette négociation obligatoire doit avoir lieu tous les ans,
- La 2^{ème} : la négociation doit porter sur les salaires, le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée, notamment (art. L. 2242-15) :

- Les salaires effectifs ;
- La durée et l'organisation du temps de travail (mise en place du temps partiel, réduction du temps de travail, etc.) ;
- L'épargne salariale ;
- Le suivi des mesures prévues pour supprimer les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes et les différences en termes de déroulement de carrière.

C'est le premier groupe de travail dans le contexte de crise sanitaire subie par le pays, qui a encore été l'occasion de démontrer l'importance essentielle des établissements et services de l'Acodège dans notre modèle social pour garantir l'accompagnement médico-social et l'accès aux droits sociaux de la population.

À ce titre nous tenons à saluer l'engagement sans faille des salarié-ees qui ont démontré, une nouvelle fois, leur rôle essentiel au service de l'intérêt des usagers et de la cohésion sociale.

Ces réunions avaient donc une valeur symbolique très forte. Elles auraient pu être le marqueur de votre volonté de tirer les conséquences de tous les enseignements de la crise et de réorienter la politique suivie par l'Acodège.

À la suite de la première réunion, malheureusement nous ne pouvons qu'en douter ! Vous ne vous êtes même pas donné la peine de chiffrer les propositions qui vous ont été transmises !

Que faire de ce silence indécent et brutal ? Où est le dialogue social ?

Face à cette navrante provocation, une annonce du refus de continuer ce dialogue de sourd a été actée. Les 3 organisations syndicales représentatives ont souhaité faire front commun :

- ✓ pour dénoncer ce comportement irresponsable et irrespectueux ;
- ✓ pour construire une contre-proposition commune mesurée.

QUE FAIT NOTRE GOUVERNANCE ?

Quelle considération pour les professionnels et leurs représentants ?

L'intersyndicale réitère sa demande du versement de la prime dite "**prime Macron**" introduite par la loi n°2018-1213 du 24 décembre 2018 cette prime étant destinée à **augmenter le pouvoir d'achat des salariés** répond au sentiment croissant des salariés quant à leur rémunération.

La prime est **plafonnée à 1 000 euros** dans les entreprises pour les travailleurs de la "**deuxième ligne**" si des mesures de revalorisation de leurs métiers sont engagées. Les travailleurs de la deuxième ligne sont tous les travailleurs hors professions médicales qui ont été en contact avec le public durant la crise sanitaire, soit l'ensemble des salariés de l'Acodège.

La prime doit être versée avant le 31 mars 2022.

Lundi 29 novembre 2021

MOBILISONS-NOUS !

Les organisations syndicales de l'Acodège, CFDT, CGT et SUD appellent à renforcer et à amplifier la mobilisation par la tenue d'une action inter-syndicale, pour montrer à l'employeur que OUI nous sommes nombreux à être insatisfaits de nos conditions de travail et de nos rémunérations !

Les oubliés du SEGUR !

Malgré le fait d'avoir répondu présent lors de la pandémie pour assurer les prises en charge de personnes accompagnées, nous professionnels du médico-social et du social ne sommes toujours pas reconnus comme « suffisants » pour prétendre à une revalorisation salariale pourtant nécessaire au regard de l'investissement croissant exigé par ce secteur.

La CFDT, la CGT et SUD vous appellent à une mobilisation générale le :

**Mardi 14 décembre 2021
Toutes et Tous en grève !**

**Rendez-vous entre 10h et 13h – Direction Générale
(dans la cour des bureaux du siège au 2 rue Gagnereaux à Dijon)**



Café et croissants pour se tenir chaud !!!

MUSIQUE POUR FAIRE DU BRUIT !!!



***Un préavis sera déposé, vous pouvez choisir le nombre d'heure de grève, en amont prévenez vos directions de votre temps de débrayage.
Le nombre fera la force, l'engagement collectif fera la différence !***

*« Se réunir est un début;
rester ensemble est un progrès,
travailler ensemble est la réussite. »*